

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 octobre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1396-0007

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : The Royale Development LP, par son partenaire général, The Royale Development GP Corporation

Foyer de soins de longue durée et ville : Cawthra Gardens, Mississauga

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 22, 23 et 24 octobre 2025

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00158316 – [incident critique : n° 2912-000036-25] – dossier en lien avec la prévention et le contrôle des infections.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) – Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (2).

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de Hamilton

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

Le titulaire de permis a omis de voir à ce qu'on mette en œuvre les dispositions de l'alinéa 9.1 b) de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée (la « Norme »), publiée par la directrice ou le directeur, conformément à l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22, en ce qui concerne la prévention et le contrôle des infections. En effet, un membre du personnel a omis de suivre les pratiques de base quant à l'hygiène des mains, ce qu'exige pourtant la politique du foyer en matière d'hygiène des mains (Hand Hygiene Policy).

Sources : Démarche d'observation; politique du foyer concernant le programme d'hygiène des mains (Hand Hygiene Program Policy).